● Année 1949. — N° 35. Le Numéro : 5 francs. Samedi 4 Juin 1949. ●

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE

COMPTE RENDU IN EXTENSO DES SEANCES
QUESTIONS ECRITES ET REPONSES DES MINISTRES A CES QUESTIONS

Abonnements à l'Édition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE :
MÉTROPOLE ET FRANCE D'OUTRE-MER : **300 fr.** ; ÉTRANGER : **850 fr.**
(*Compte chèque postal :* **100.97, Paris.**)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION **QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e** | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 15 FRANCS

SESSION DE 1949 — COMPTE RENDU IN EXTENSO — 38e SEANCE

Séance du Vendredi 3 Juin 1949.

SOMMAIRE

1. — Procès-verbal.

2. — Renvoi à une commission pour avis.

3. — Territoires d'outre-mer; crédits complémentaires d'équipement. — Suite de la discussion d'une proposition; adoption.

4. — Règlement de l'ordre du jour.

PRESIDENCE DE S.A.R. LA PRINCESSE YUKANTHOR vice-présidente.

La séance est ouverte à quinze heures.

— 1 —

PROCES-VERBAL

Mme la présidente. La séance est ouverte.

Le procès-verbal de la séance du jeudi 2 juin 1949 a été affiché.

Il n'y a pas d'observation ?...

M. Vendenboomgaërde. Je demande la parole pour une rectification au compte rendu paru au *Journal officiel*.

Mme la présidente. Vous avez la parole.

M. Vendenboomgaërde. Mes chers collègues, ayant suivi l'ensemble des débats concernant Madagascar, je n'avais pas pris la peine, jusqu'à ce jour, de les relire en leur version officielle, tels qu'ils paraissent au *Journal officiel* (débats de l'Assemblée de l'Union française).

Or, j'ai constaté que des erreurs me concernant s'étaient glissées dans l'impression, et je tiens à les rectifier.

Dans le numéro du 25 mai 1949, page 572, une interruption dans le discours de M. Boussenot est placée sous mon nom. Or, très intéressé par les explications de notre excellent collègue, je n'ai interrompu son discours ni pour l'approuver, ni pour le critiquer.

Dans le numéro du 1er juin 1949, page 631, numéro que j'ai trouvé dans mon courrier hier soir, le dernier en ma possession, l'on me fait acquiescer au développement historique de notre collègue, M. Julien, au moment où celui-ci présentait Jean Laborde comme ayant travaillé, pendant ses dernières années, à livrer toutes les richesses malgaches aux colonialistes français, en qualité de consul de France.

Or, j'ai bien approuvé M. Julien. Mais c'était peu auparavant, au moment où l'on mettait en doute la véracité du rappel objectif qu'il avait fait de certaines exécutions en masse à Madagascar, aux alentours de 1830.

Puis-je le rappeler, messieurs, Jean Laborde était fils de Gascogne. Jeté sur les côtes malgaches par une tempête, la tête et le cœur pleins d'aventure et d'ingéniosités, il a jugé — et, après tout, avons-nous le droit de le lui reprocher ? — il a jugé, dis-je, que son pays était, parmi plusieurs autres très intéressés à la Grande Ile, le plus apte à aider les Malgaches dans les voies du progrès. Consul de France, la France ne l'a pas désavoué et j'aurais le sentiment de commettre une mauvaise action si, pour m'associer à un vocabulaire que le milieu du XXe siècle impose, je souscrivais à des propos qui, sans nuance, condamnent l'action d'un homme qui a lutté et entrepris, l'action d'un Français qui, à des moments difficiles, a réalisé une œuvre dont les Malgaches ont tiré profit et dont la France n'a pas rougi. Mais, me dira-t-on, un roi de France a bien, lui, dans d'autres temps, cru devoir sacrifier un Jacques Cœur !

Mme la présidente. Acte vous est donné de votre observation, mais je vous fais remarquer qu'elle n'a pas trait à la séance d'hier.

M. Vendenboomgaërde. Madame la présidente, nous sommes bien obligés de demander les rectifications au *Journal officiel* lorsque celui-ci nous est remis.

J'ai trouvé le dernier numéro du *Journal officiel* contenant la séance du 31 mai dans mon courrier hier soir. Je ne pouvais donc faire de rectification avant la séance d'aujourd'hui.

Mme la présidente. Personne ne demande plus la parole sur le procès-verbal ?...

Le procès-verbal est adopté.

— 2 —

RENVOI A UNE COMMISSION POUR AVIS

Mme la présidente. La commission des affaires économiques demande que lui soit renvoyée, pour avis, la demande d'avis n° 25 (année 1949), transmise par le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi habilitant les chefs des territoires relevant du ministère de la

France d'outre-mer, autres que l'Indochine, l'Afrique occidentale française, l'Afrique équatoriale française, le Cameroun et le Togo, à imposer un contingent d'importations de boissons alcooliques et à prohiber l'importation des boissons jugées nocives, dont la commission des affaires sociales est saisie au fond.

Il n'y a pas d'observation ?...

Conformément à l'article 37 du règlement, le renvoi pour avis est ordonné.

— 3 —

TERRITOIRES D'OUTRE-MER
CREDITS COMPLEMENTAIRES D'EQUIPEMENT
Suite de la discussion d'une proposition. Adoption.

Mme la présidente. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la proposition de MM. Jacobson, René Moreux, Schmitt, Schock, Thémia et des membres du groupe du mouvement républicain populaire, de MM. Camprasse, Junillon, Tétau et des membres du groupe socialiste S. F. I. O. et apparentés, de MM. Delmas, Georget, Lhuillier et des membres du groupe du rassemblement républicain pour le progrès économique et social de l'Union française, de M. Georges Riond et des membres du groupe union métropole-outre-mer (indépendants) et de M. Bilavarn Khoun, tendant à inviter le Gouvernement à déposer d'urgence un projet de loi portant attribution de crédits complémentaires pour l'équipement des territoires d'outre-mer, au titre de l'exercice 1er juillet 1949-30 juin 1950.

Personne ne demande plus la parole dans la discussion générale.

La discussion générale est close.

Je consulte l'Assemblée sur le passage à la discussion de la proposition.

(L'Assemblée, consultée, décide de passer à la discussion de la proposition.)

Mme la présidente. Je donne lecture de la proposition :

« L'Assemblée de l'Union française invite le Gouvernement, en vue de la réalisation des œuvres sociales et économiques du plan quadriennal concernant les territoires dépendant du ministère de la France d'outre-mer, non compris l'Indochine, et ce pour les réalisations à effectuer ou à lancer d'ici fin 1949, à faire le nécessaire pour qu'aux crédits de payements, d'ores et déjà attribués, soit ajouté, au titre de l'exercice 1949, un supplément de 8 milliards de francs. »

Je suis saisi d'un contre-projet présenté par M. Lombardo et les membres du groupe communiste et apparentés.

Ce contre-projet est ainsi libellé :

« L'Assemblée de l'Union française invite le Gouvernement, en vue de la réalisation du programme décennal de développement économique et social établi en 1947 par la commission de modernisation des territoires d'outre-mer, non compris l'Indochine, et ce, pour les opérations à effectuer et à lancer d'ici la fin de 1949,

« et faire le nécessaire pour que le total des crédits d'engagement et de payement ne soit pas inférieur à la moyenne des investissements annuels prévus par le programme décennal, compte tenu de la hausse des prix des produits et des services. »

Aux termes de l'article 65 du règlement, l'Assemblée ne peut être consultée que sur la prise en considération d'un contre-projet. Si celle-ci est prononcée, le contre-projet est renvoyé à la commission, qui doit présenter ses conclusions dans le délai fixé par l'Assemblée.

Je rappelle également à l'Assemblée qu'en vertu du sixième paragraphe de l'article 64 du règlement, ne peuvent être entendus que l'un des signataires du contre-projet, le représentant du Gouvernement, la commission et un conseiller d'opinion contraire.

Mme la présidente. La parole est à M. Lombardo pour défendre son contre-projet.

M. Raymond Lombardo. Mesdames, messieurs, je serai bref.

Le contre-projet que nous avons l'honneur de vous soumettre est très simple : il s'agit de savoir si nous allons aider un véritable développement social et économique des territoires d'outre-mer, dans l'intérêt même de leurs peuples. Nous disons et nous démontrons que ce véritable développement ne pourrait actuellement s'effectuer dans le cadre du plan décennal résultant de la loi du 30 avril 1946, plan établi en 1947 par la commission de modernisation des territoires d'outre-mer, c'est-à-dire le plan Monnet.

Au contraire — et notre camarade M. Egretaud l'a démontré sérieusement au cours de son intervention du 17 mai dernier et de sa mise au point d'hier — le plan quadriennal n'est établi que dans un but essentiellement stratégique et militaire, et écarte le plan Monnet. En l'espèce, il élimine les possibilités de réaliser un véritable développement social et économique dans l'intérêt même des peuples d'outre-mer.

Notre contre-projet est donc très simple, il a pour but de vous permettre de prendre clairement position. Nous demandons à l'Assemblée de se prononcer, et de dire non au plan quadriennal, essentiellement stratégique et militaire, et oui au plan décennal, qui doit être réalisé dans l'intérêt même des peuples d'outre-mer. *(Applaudissements à l'extrême gauche.)*

Mme la présidente. La commission a-t-elle des observations à présenter ?

M. Jacobson, *président et rapporteur de la commission du plan, de l'équipement et des communications.* Si nous examinons le contre-projet, nous constatons que son premier paragraphe vise uniquement les opérations à lancer d'ici fin 1949 pour l'exécution du plan décennal.

Or, ceci est basé sur une méconnaissance des faits. Le plan décennal est, en effet, pour ses deuxième, troisième, quatrième et cinquième exercices, non pas abandonné, mais réajusté de façon à devenir les premier, deuxième, troisième et quatrième exercices du plan quadriennal.

Nous sommes engagés depuis une année dans l'exécution du plan décennal ainsi réajusté en plan quadriennal et, puisque le contre-projet vise les opérations à lancer d'ici fin 1949, il s'agit du premier semestre du second exercice du quadriennal. Il n'est pas question d'autre chose.

Vouloir aujourd'hui parler de crédits se référant au plan décennal et concernant le second semestre de 1949, c'est nier à ce point les opérations en cours et engagées pour toute l'année que le considérant proposé suffirait pour faire choir dans le vide toute proposition consécutive.

Considérons néanmoins le fond de la proposition :

Elle demande que la moyenne des investissements annuels du plan décennal soit respectée. Apporte-t-elle une nouveauté par rapport au texte de votre commission ?

Je m'excuse d'avoir à évoquer quelques chiffres avec lesquels nos contradicteurs sont d'ailleurs bien familiarisés.

Nous savons tous que le plan décennal pour les territoires d'outre-mer, non compris l'Afrique du Nord et l'Indochine, correspond à une moyenne de 19 milliards de francs valeur 1946 par an, soit si nous disjoignons les départements d'outre-mer : 19 milliards × 0,9 soit, si nous appréciens en monnaie valeur 1949 : 19 milliards × par 0,9 et × par 2,5 = 43 milliards.

Or, le semestre visé par le contre-projet étant le deuxième semestre 1949 n'est autre chose que le premier semestre de la troisième année décennale.

Mais nous avons vu hier que le rythme progressif d'un plan décennal peut comporter, par rapport à l'année moyenne, pour la première année le coefficient 1/3, pour la deuxième année le coefficient 2/3 et pour la troisième année le coefficient 1. Mais encore, dans les deux semestres de cette troisième année dont le premier semestre nous intéresse en ce moment, on doit admettre une progression ; de sorte qu'il est tout-à-fait admissible de dire que si dans la troisième année le crédit d'ensemble correspond à 43 milliards, le premier semestre peut porter sur 20 milliards et le deuxième semestre sur 23 milliards ; et ce sont, bien entendu, des montants approximatifs donnés à titre d'ordre de grandeur.

Le contre-projet aboutirait donc à attribuer 20 milliards de francs, valeur 1949, aux réalisations du deuxième semestre 1949.

Or, que dit la proposition de votre commission du plan ?

Elle insère dans son exposé des motifs, pour trois semestres, le deuxième de 1948 et l'année 1949, un total de 48 milliards, et le deuxième semestre de 1949 intervient pour 20 milliards.

De telle sorte que, quant aux chiffres, la proposition faite par la commission du plan donne entièrement satisfaction au contre-projet qui vient d'être présenté.

C'est dans ces conditions, mesdames et messieurs, que le considérant du contre-projet étant de nature à rendre la proposition irrecevable, et la proposition n'apportant d'ailleurs aucune novation, la commission, s'en remettant à ses précédentes conclusions, repousse le contre-projet. *(Applaudissements sur divers bancs à gauche et au centre.)*

Mme la présidente. Personne ne demande la parole contre le contre-projet ?...

Je consulte l'Assemblée sur la prise en considération du contre-projet.

M. Egretaud. Nous demandons un scrutin public.

Mme la présidente. Je suis saisie d'une demande de scrutin public présentée par M. Egretaud au nom du groupe commu-

niste et apparentés, sur la prise en considération du contre-projet.

Le scrutin est ouvert.

(Les votes sont recueillis. — MM. les secrétaires en opèrent le dépouillement.)

Mme la présidente. Voici le résultat du dépouillement du scrutin:

Nombre des votants	129
Majorité absolue	65
Pour l'adoption	30
Contre	99

L'Assemblée de l'Union française n'a pas adopté.

MM. Egretaud et les membres du groupe communiste et apparentés ont déposé un amendement tendant à substituer aux mots: « plan quadriennal », les mots: « programme décennal établi en 1947 par la commission de modernisation des territoires d'outre-mer ».

La parole est à M. Egretaud pour soutenir son amendement.

M. Egretaud. Mesdames, messieurs, nous avons déposé cet amendement parce que les arguments de M. le président de la commission à propos du contre-projet que nous avons déposé ne nous ont pas convaincus. Nous continuons à penser que le Gouvernement, s'il est vraiment indépendant, peut fort bien renoncer à ce plan quadriennal, qu'il n'a d'ailleurs pas établi sur sa propre initiative mais bien sur une initiative extérieure; il peut donc revenir au plan décennal élaboré par un organisme issu directement de la Libération et du programme du C.N.R., et ajuster ainsi les programmes et les crédits de l'exercice 1949 et des exercices suivants aux perspectives du plan décennal.

C'est pourquoi nous demandons la substitution de ce plan décennal au plan quadriennal. Il suffirait pour cela de modifier le texte de la proposition conformément à l'amendement que je soumets à l'Assemblée au nom du groupe communiste et apparentés.

Mme la présidente. Quelqu'un demande-t-il la parole contre l'amendement?

M. Max André. Je demande la parole.

Mme la présidente. La parole est à M. Max André.

M. Max André. Cet amendement reprend, dans son essence même, le contre-projet qui vient de nous être soumis et que l'Assemblée a repoussé.

Si l'on nous impose constamment plusieurs votes sur la même question, notre Assemblée perd son temps.

Je demande en conséquence à l'Assemblée de voter contre l'amendement comme elle s'est opposée au contre-projet.

M. Egretaud. Et moi je demande qu'il me soit permis d'exercer librement mes droits de conseiller de l'Union française sans remarque désobligeante de quiconque.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission?

M. le président de la commission. La commission s'oppose à l'amendement pour les motifs déjà indiqués.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement de M. Egretaud et des membres du groupe communiste et apparentés.

(L'amendement, mis aux voix, n'est pas adopté.)

Mme la présidente. J'ai reçu de Mlle Allemandi et des membres du groupe communiste et apparentés un amendement tendant à remplacer les mots: « 8 milliards de francs » par les mots: « 30 milliards de francs à prélever sur les crédits militaires ».

La parole est à Mlle Allemandi pour soutenir son amendement.

Mlle Allemandi. Mesdames, messieurs, le F.I.D.E.S. dispose de 35 milliards de francs environ pour trois semestres d'exercice, alors que, pour une même période, la réalisation du plan Monnet exigerait environ 75 milliards. Il y a donc un déficit de 40 milliards qui doit être comblé, à notre avis, et en premier lieu, par l'effort de la métropole; c'est pourquoi nous fixons à 30 milliards sa participation supplémentaire.

D'autre part, de l'aveu même du Gouvernement, la guerre d'Indochine engloutit chaque année des centaines de milliards. Nous pensons qu'en mettant fin immédiatement — et nous avons prouvé que cela était possible — à cette guerre injuste, non seulement les tirailleurs sénégalais ne tomberaient plus sur cette terre lointaine, mais en même temps...

M. René Laurin. Ne parlez pas des tirailleurs sénagalais. Vous ne les connaissez pas!

M. Piot. C'est bien son droit d'en parler!

M. René Laurin. A quel titre?

M. Egretaud. A son titre de déportée de Ravensbruck!

M. René Laurin. Cela n'a rien à voir avec les tirailleurs sénégalais.

Mlle Allemandi. Ce sont des noirs qui m'ont libérée, monsieur Laurin, si vous voulez le savoir, et ils avaient une autre attitude que vous. *(Applaudissements.)*

M. Raymond Lombardo. Très bien!

M. Egretaud. Votre intervention tombe mal, monsieur Laurin.

Mlle Allemandi. Non seulement, donc, les tirailleurs sénégalais ne tomberaient plus sur cette terre lointaine, mais on récupérerait des sommes considérables, dont il serait juste de faire profiter en premier lieu les territoires d'outre-mer.

Tel est, mesdames et messieurs, le sens de l'amendement que nous demandons à l'Assemblée d'adopter.

Mme la présidente. La commission a-t-elle des observations à présenter?

M. le président de la commission. La commission fait observer que demander trente milliards au lieu de huit conduirait, si une telle proposition était suivie d'effet, à disposer, non pas de 48 milliards pour les trois semestres en cause, mais de 70 milliards. Or, il sera déjà très difficile d'assurer des réalisations pour un montant de 48 milliards qui constitue un maximum, vu les freinages existant pour d'autres motifs.

L'amendement conduirait donc à stériliser la différence de vingt-deux milliards; ce qui, dans l'état actuel des finances publiques et de la stabilité de la monnaie, serait contraire à l'intérêt de la France et de l'Union française.

Quant aux questions concernant l'Indochine et les tirailleurs sénégalais, elles sont hors du sujet.

Mlle Allemandi. C'est du moins votre avis.

M. le président de la commission. Dans ces conditions, la commission repousse l'amendement.

Mme la présidente. Personne ne demande la parole contre l'amendement?...

Je vais mettre aux voix l'amendement de Mlle Allemandi.

M. Egretaud. Je demande un scrutin au nom du groupe communiste et apparentés.

Mme la présidente. Je suis saisie d'une demande de scrutin présentée par M. Egretaud, au nom du groupe communiste et apparentés, sur l'amendement de Mlle Allemandi.

Le scrutin est ouvert.

(Les votes sont recueillis. — MM. les secrétaires en font le dépouillement.)

Mme la présidente. Voici le résultat du dépouillement du scrutin:

Nombre des votants	146
Majorité absolue	74
Pour l'adoption	32
Contre	114

L'Assemblée de l'Union française n'a pas adopté.

Je vais mettre aux voix la proposition.

M. Egretaud. Je demande la parole.

Mme la présidente. La parole est à M. Egretaud.

M. Egretaud. Je demande le vote par division pour la raison suivante: ce texte peut facilement, au point de vue syntaxe, se diviser en deux parties. La première se lirait ainsi:

« L'Assemblée de l'Union française invite le Gouvernement, en vue de la réalisation des œuvres sociales et économiques du plan quadriennal concernant les territoires dépendant du ministère de la France d'outre-mer, non compris l'Indochine, et ce « pour les réalisations à effectuer ou à lancer d'ici fin 1949... »

La seconde partie comprenant le reste du texte.

Je demande le vote par division parce que le groupe communiste regrette que l'Assemblée n'ait pas cru devoir retenir son amendement concernant la substitution des mots: « plan décennal » aux mots: « plan quadriennal », et, en conséquence, nous voterons contre cette première partie du texte.

Quant à la seconde partie, nous ne sommes pas pour la politique du tout ou rien et nous voterons les huit milliards, qui nous paraissent très insuffisants cependant, pour réaliser le programme initialement prévu par le plan décennal.

C'est pourquoi je demande à l'Assemblée de bien vouloir retenir ma proposition de vote par division. *(Très bien! très bien!)*

Mme la présidente. Je vais donc consulter l'Assemblée par division.

Je donne lecture de la première partie de la proposition:

« L'Assemblée de l'Union française invite le Gouvernement, en vue de la réalisation des œuvres sociales et économiques du plan quadriennal concernant les territoires dépendant du ministère de la France d'outre-mer, non compris l'Indochine, et ce pour les réalisations à effectuer ou à lancer d'ici fin 1949... »

Personne ne demande la parole?...

Je mets aux voix cette première partie de la proposition.

(La première partie de la proposition, mise aux voix, est adoptée.)

Mme la présidente. Je donne lecture de la deuxième partie de la proposition:

« ...à faire le nécessaire pour qu'aux crédits de payement d'ores et déjà attribués, soit ajouté au titre de l'exercice 1949, un supplément de huit milliards de francs. »

Personne ne demande la parole?...

Je mets aux voix la deuxième partie de la proposition.

(La deuxième partie de la proposition, mise aux voix, est adoptée.)

Mme la présidente. Avant de mettre aux voix l'ensemble de la proposition, je dois faire connaître à l'Assemblée que la commission propose d'en rédiger comme suit le titre:

« Proposition tendant à l'attribution de crédits complémentaires pour l'équipement des territoires d'outre-mer. »

Il n'y a pas d'opposition ?...

Je mets aux voix ce nouveau titre.

(Le nouveau titre, mis aux voix, est adopté.)

Mme la présidente. Je vais consulter l'Assemblée sur l'ensemble.

M. Tétau. Je demande la parole pour une explication de vote.

Mme la présidente. La parole est à M. Tétau.

M. Tétau. Mes chers collègues, j'ai suivi ce débat avec une attention d'autant plus soutenue, qu'au nom de mon groupe, avec un certain nombre de mes amis, j'ai signé la proposition, objet de cette discussion.

En agissant ainsi, mes collègues et moi avons voulu montrer simplement, mais fermement, que nous entendions que le maximum fût fait pour l'outre-mer.

Maintenant, par delà cette enceinte, je voudrais, toujours au nom de mon parti, m'adresser au Gouvernement dont nous déplorons trop souvent l'absence ici et aux délégataires de ses pouvoirs dans les territoires de l'Union — à savoir MM. les hauts commissaires et MM. les gouverneurs — pour leur dire: « Faites du social, amplifiez, développez l'œuvre déjà accomplie par vos devanciers ».

Je dis bien « l'œuvre déjà accomplie par vos devanciers », car il n'est pas vrai que dans ce domaine la France n'ait rien fait. Quand, par exemple, appelée par sa vocation, la France a commencé à pénétrer à travers l'immense continent africain, elle a trouvé, chacun le sait, des populations souvent épuisées, décimées par des épidémies meurtrières.

Selon ses moyens, elle a alors agi: elle a élevé des hôpitaux, multiplié les prospections sanitaires, stoppé les épidémies, enrayé aussi les endémies, puis elle a construit des écoles, et a formé des élites. Si beau que soit ce bilan, pour nous, il ne doit être qu'un début, car si quelque chose a été réalisé, beaucoup reste encore à faire, ne l'oublions jamais.

Notre pays a été marqué par le destin pour accomplir une tâche éminemment civilisatrice. Or « civiliser » n'est point simplement « développer » — ce qui est déjà bien — l'économie des pays d'outre-mer. « Civiliser », pour nous, c'est surtout s'occuper de l'homme, lui donner le moyen d'être fort, vouloir qu'il soit sain, lui permettre aussi d'assimiler des connaissances afin qu'ensuite il puisse agir, non plus en subalterne, mais sur un pied de parfaite égalité avec les autres membres qui composent la société moderne.

Des plans d'action ont été établis, des plans d'investissement élaborés. Certes, je le sais, ils ne sont point parfaits. Pourtant, ils ont l'avantage immense d'exister.

Toutefois, j'ai peur que ceux qui se disent hommes d'action ne se laissent par trop fasciner par l'économique et par là même aient tendance à négliger quelque peu les autres faces du problème que la France se doit à tout prix de résoudre.

Dans la vie — ne l'oublions pas — tout s'enchaîne.

Alors, comment voulez-vous que nous arrivions à un développement économique si vous, hommes du Gouvernement, hauts commissaires et gouverneurs ne vous penchez pas d'abord sur l'homme, sur l'homme qui peine, sur l'homme qui souffre, sur l'homme qui espère, sur l'homme qui, en un mot, est à l'origine de tout et sans le concours duquel rien de sérieux ne peut être fait ?

Vous nous parlez d'industrialisation, de développement agricole. Vous nous exposez des projets grandioses. C'est parfait ! Mais, pensez que pour les réaliser, il faut associer toujours davantage les éléments autochtones à vos efforts. Autrement, vous aurez construit sur le sable.

Or, qu'attendent ceux qui, en la France ont placé leur confiance ?

Je vais vous le dire: ils attendent de notre pays, — qui à tous les moments de son histoire a vu dans la colonisation d'abord une idée, ensuite une volonté, dépendant toutes deux de la conception qu'il se fait de son rôle et aussi de la grandeur de sa mission dans le monde — d'autres hôpitaux, d'autres maternités, d'autres écoles, d'autres collèges techniques, d'autres lycées, des logements convenables et également d'autres routes. Oui, d'autres routes. Car pour eux la route n'est pas seulement l'artère qui permet d'évacuer ou de recevoir des produits, la route en pénétrant jusque dans les endroits les plus reculés, est surtout dispensatrice de civilisation et par là même de mieux-être !

Nous sommes, mes chers collègues, de ceux qui avons voulu notre destin. Nous devons donc avoir l'orgueil de notre vocation et savoir que dans le domaine temporel, dans le domaine matériel comme dans le domaine spirituel et moral, nous devons être des initiateurs et des créateurs.

Certes, nous voulons tous fonder une économie nouvelle. Mais parce que nous savons que fonder ce n'est pas seulement créer, mais aussi durer, ce qui veut dire donner la vie, la transmettre, la garantir et l'assurer, nous disons avec gravité à ceux qui ont à distribuer les crédits outre-mer: « Ayez au plus haut degré la religion de l'homme. Synchronisez vos efforts. Votre économie ne pourra tenir que si le social fait non seulement l'objet de vos préoccupations immédiates, mais est en quelque sorte votre préféré ».

En agissant de la sorte, votre œuvre ne sera peut-être pas parfaite, mais elle aura au moins le mérite d'avoir apporté à nos populations un soulagement immédiat et et chassé le spectre de précarités anachroniques.

Certes, la tâche de ceux qui détiennent le pouvoir n'est pas toujours aisée, mais en prenant leur fonction ils en ont — que je sache — accepté les risques, c'est-à-dire ceux que comporte toujours la prise d'initiatives inédites et hardies.

Ils savent donc, comme nous le savons nous-mêmes, qu'œuvrer dans ce domaine ne sera profitable que s'ils assurent, bien mieux, s'ils renouvellent, l'adhésion et la coopération des volontés et que s'ils creusent intelligemment les fondations de leur pouvoir dans la nouvelle structure sociale.

Pour cela, il faut qu'ils modèlent en pleine pâte une réalité toujours mouvante. Pour cela il faut encore, tout en donnant beaucoup d'eux-mêmes à la réussite de leur plan économique, qu'ils veillent jalousement sur tout ce qui peut améliorer la santé, enrichir la technique, développer la haute culture des populations d'outre-mer que notre pays s'est juré — serment combien sacré — de mener vers des lendemains meilleurs. *(Vifs applaudissements au centre et à gauche.)*

M. Darlan. Je demande la parole.

Mme la présidente. La parole est à M. Darlan.

M. Darlan. Mesdames, messieurs, le groupe du rassemblement démocratique africain votera la proposition. Il la votera parce que nous pensons que cette attribution de crédits complémentaires, quoique insuffisante, contribuera à l'équipement économique et social des territoires d'outre-mer.

Nous espérons que ces crédits ne seront pas utilisés dans des entreprises mercantiles. Il faut donner aux travaux d'ordre social toute l'importance qu'ils méritent. Il faut aussi que les discriminations raciales et les injustices choquantes fassent place à un système économique et social plus juste et plus humain.

Hier, notre collègue M. Riond a vanté cette grande réalisation que sont les deux hôpitaux de Brazzaville et le terrain d'aviation de Mayamaya, en construction à l'heure actuelle.

Espérons que ces hôpitaux ne seront pas exclusivement réservés aux Européens

et que les Africains y seront également admis.

M. Borrey. C'est tout naturel! On l'a toujours dit.

M. Darlan. Vous savez qu'à l'heure actuelle, en Afrique équatoriale française, il y a deux catégories bien distinctes.

M. Borrey. Je le sais. Mais dans les plans hospitaliers que j'ai pu examiner et contrôler depuis deux ans et demi, avec l'architecte que vous connaissez, nous avons tenu à ce qu'on édifie un hôpital qui soit ouvert identiquement à tous. Il n'y a pas de différence entre Africains et Européens.

Pourquoi voulez-vous qu'il en soit autrement ? C'est une chose qui n'a plus sa raison d'être. Je vous assure qu'on ne pourra pas exploiter le nouvel hôpital de Brazzaville en séparant les Européens des Africains.

M. Darlan. Je souhaite que ce que vous dites se réalise, mon cher collègue.

Quant aux aérodromes, y compris celui de Maya-Maya, on nous permettra de faire les plus expresses réserves.

En effet, si l'administration de l'Afrique équatoriale française avait tenu compte des possibilités économiques et de la situation géographique, au lieu de vouloir rehausser le prestige de la capitale, c'est à Pointe-Noire et non à Brazzaville que le terrain d'aviation de classe internationale aurait dû être construit.

Nous préférerions, d'autre part, que les sommes considérables et les quantités énormes de matériaux englouties dans ces travaux puissent servir à d'autres fins, c'est-à-dire à des travaux d'urbanisme et d'habitations à bon marché, car le village et l'habitat africains constituent un véritable défi à l'hygiène la plus élémentaire.

M. Borrey. Puis-je demander la parole, avec l'autorisation de l'orateur ?

M. Darlan. J'en aurai terminé à l'instant, mon cher collègue. Vous pourrez prendre la parole après mon intervention.

M. Borrey. Je me permets pourtant d'insister, car j'entends simplement vous donner tous apaisements à propos du fameux terrain d'aviation auquel vous venez de faire allusion. Les choses ont été faites travaux, puissent servir à d'autres fins, sur un plan international, indépendemment du gouvernement général de Brazzaville et de l'administration locale. Quand on a décidé que c'était à Brazzaville qu'il fallait aménager ce terrain, ce fut à la suite d'accords internationaux conclus à Montréal il y a très longtemps. On a investi des capitaux déjà considérables, ce qui fait que l'idée ne pourrait être reprise à Pointe-Noire.

Je suis d'accord avec vous, mais il convient de se reporter à l'époque où ceci se passait: il est probable qu'alors — il y a trois ou quatre ans — l'on avait pensé que Brazzaville était le centre de l'Afrique équatoriale française.

Pourquoi ? Parce que de l'autre côté il y avait Léopoldville et que l'on voulait tirer parti de cette situation : de gros avions y atterrissaient et l'on voulait permettre aux Belges de venir sur un nouveau terrain — Brazzaville — équipé pour recevoir des avions de 80 tonnes. Ainsi, nous allions pouvoir prendre de l'avance sur les Belges ,voir l'aérodrome de Maya-Maya utilisé par les compagnies belges et étrangères à l'inverse de ce qui se passe actuellement, puisque nous sommes tributaires de l'aérodrome de Léopoldville.

Mais permettez-moi de vous dire que cet investissement de capitaux fait sur un plan international en vue de la création de grandes lignes aériennes est sans rapport avec les investissements à faire pour des questions d'urbanisme et surtout des questions sociales.

Les problèmes sont différents. Que l'on ait dépensé et que l'on dépense beaucoup d'argent pour des terrains d'aviation qui doivent être de la catégorie A, c'est un fait contre lequel on ne doit pas s'insurger car nous devons admettre que nous avons signé des accords internationaux et qu'il nous faut tenir compte des progrès de l'aviation.

Il y a des questions sociales pour lesquelles je crois que l'on aurait dû depuis longtemps investir d'énormes capitaux; mais ne pensez pas qu'en demandant moins d'argent pour des questions d'équipement de terrains d'aviation, vous auriez plus d'argent pour le social. Je ne le crois pas, parce que nous avons des obligations à remplir au point de vue international.

Je me permets de vous répéter que nous avons signé des accords nous engageant à créer des terrains de catégorie A, et même si nous n'avions pas signé ces accords, croyez-vous que nous ne sommes pas obligés de faire ces terrains à moins de paraître rétrogrades et bornés, surtout lorsqu'il s'agit de terrains d'Afrique centrale où la valeur de votre infrastructure demeure conditionnée au progrès économique de ce pays encore mal équipé au point de vue routier et réseau ferroviaire et le conditionnera de plus en plus. Nous entrons dans l'époque de l'avion cargo. Mais je termine en m'excusant de vous avoir interrompu aussi longuement.

M. Darlan. Je vous remercie de vos explications, mon cher collègue. J'en ai terminé.

Mme la présidente. La parole est à M. Laurin.

M. René Laurin. Bien entendu nous voterons cette proposition de résolution. Mes camarades et moi des territoires de l'Afrique équatoriale française et notamment du Tchad, nous pensons que nous avons un besoin urgent des réalisations répondant au plan qui a été prévu et qui tarde, nous pouvons le dire, à se réaliser.

Il nous faut des hôpitaux, des habitations d'autochtones, mais nous avons besoin aussi d'accès, de moyens de communication et plus encore que d'autres, le Tchad, que je représente, a besoin de développer ses terrains d'aviation.

M. Darlan vous a dit tout à l'heure — et là-dessus on peut avoir des avis différents — que le terrain de classe internationale construit à Brazzaville aurait dû être construit à Pointe-Noire. On peut remarquer une chose: c'est que Pointe-Noire a un port qui lui permet un accès par mer, d'où une possibilité d'arrivée de matières premières, et que Brazzaville est rejoint par le Congo-Océan. Mais des territoires comme l'Oubangui, que M. Darlan représente — et je m'étonne d'ailleurs qu'il n'en ait pas parlé — ou le Tchad, que je représente ici, n'ont aucune espèce de moyen d'accès, sinon antédiluviens. Or le seul moyen d'accès rapide qui semble indispensable lorsqu'on a une vision du plan d'avenir, c'est l'avion. Je signale à l'Assemblée qu'il avait d'ailleurs été prévu dans un premier plan, qu'un grand aérodrome de classe internationale serait créé à Fort-Lamy, qui permettrait à des D. C. 4 d'atterrir.

Les travaux de recherches ont été effectués, et on a détecté le sol qui permettait la création de cet aérodrome. On a envoyé des missions, on avait même prévu les crédits, et puis, maintenant, tout le monde semble, par une espèce d'aberration qu'on ne comprend pas, qui est habituelle aux gens de Brazzaville, avoir pleinement abandonné ces projets.

Mes amis et moi protestons contre cet abandon. D'ailleurs, l'on reprend, maintenant le vieux rêve qui constitue le point de vue de la direction générale des travaux publics de Brazzaville, de refaire venir des marchandises par Pointe-Noire, de leur faire reprendre le train, par une première rupture de charge, jusqu'à Brazzaville, de rompre encore une fois la charge, et de faire monter ces marchandises par le fleuve, jusqu'en Oubangui, et, de là, remonter encore une fois par les voies de communication routières.

Nous sommes, nous, représentants du territoire, et je crois que mes amis de l'Oubangui sont dans le même cas, absolument opposés à toutes ces positions prises par la D. G. T. D.

Il est certain que certaines personnalités qui s'occupent du plan montrent une compréhension des intérêts des deux territoires dont je parle, qui n'a été, jusqu'à présent, suivie d'aucune réalisation pratique.

Autre exemple au Tchad: nous avons vu une société s'installer. Le haut commissariat en a fait venir une deuxième, qui doit amener le même matériel, de façon à donner à chacune d'elles une partie des travaux qui ne sont même pas nécessaires, du point de vue financier, par rapport aux immobilisations que cela représente.

Ceux qui connaissent le Tchad comprennent les difficultés considérables que représentent de telles installations et l'arrivée de caterpillars, de gros matériel, de bétonneuses, etc. Ces deux sociétés ne peuvent pas arriver à faire leurs frais et à trouver les capitaux nécessaires que le F.I.D.E.S. ne peut pas leur accorder. Tout ceci existe parce que toujours — et là tous les représentants des territoires d'Afrique équatoriale française, quelle que soit leur opinion politique, sont d'accord — on assiste de la part des gens de Brazzaville, de la part de l'entourage du haut commissaire, de la part de la direction générale des travaux publics, à une incompréhension totale, voulue, répétée, presque historique, de la réalité des territoires du nord.

Bien entendu, nous voterons avec enthousiasme ce projet, mais nous savons bien que tant que l'on n'aura pas mis, à Brazzaville, des techniciens aux yeux un peu plus tournés vers le nord et un peu moins vers le sud, on n'aura rien fait de constructif.

M. Darlan. Et des hommes décidés à nous construire les chemins de fer dont nous avons besoin.

Mme la présidente. La parole est M. Max André.

M. Max André. Mes chers collègues, je ne vais pas retenir plus longtemps l'attention de l'Assemblée dans ces explications de vote. Bien entendu, le groupe du mouvement républicain populaire votera la proposition dont il est, à l'origine, l'auteur. Je veux simplement m'associer aux paroles fort pertinentes et fort justes de notre collègue, M. Tétau. Toutefois, je demande un scrutin pour marquer, si possible, l'unanimité de cette Assemblée.

Mme la présidente. La parole est à M. Touré.

M. Touré. Mesdames, messieurs, le groupe des indépendants d'outre-mer regrette, d'abord, de n'avoir pas été associé à la proposition qui vous est présentée aujourd'hui et qui, pourtant, l'intéresse au même titre. Il la votera cependant.

Ceci étant dit, nous pensons qu'il est opportun, à l'occasion de cette explication de vote, de faire quelques observations.

Nous tenons tout d'abord à rendre un hommage très mérité à M. Jacobson, président de la commission du plan, qui, résolument, travaille à la mise en valeur de nos pays, à prouver que ce qui est promis est dû.

Les travaux d'équipement d'intérêt général sont bien, certes, tout ce qui a été fait, tout ce qui aurait dû être fait. C'est un des aspects du problème qui nous préoccupe. Mais le développement de nos territoires ne se fera pas d'une façon rationnelle, si, à notre avis, l'autochtone ne retourne pas à la terre, mieux armé.

L'Afrique n'estime plus qu'il faille, sur la promesse des gains à venir, rompre avec les pratiques de ses ancêtres.

Un auteur, Jules Romains, je crois, a dit que toute vraie noblesse s'enracine dans la terre, dans le sillon tracé par les aïeux. Cette formule est encore plus vraie en Afrique que dans les pays où les peuples sont dominés par le matérialisme de l'esprit. En France, par exemple, il ne serait pas excessif de dire que le retour à la terre n'est plus qu'une formule vide de sens.

L'Africain aime-t-il la terre? Il suffit de dire qu'autrefois, dans beaucoup de régions, la puissance, la richesse d'un notable, se mesuraient au nombre et à l'étendue de ses champs.

Tous les enfants doivent travailler dans le champ paternel. Pour honorer un chef spirituel ou religieux, un maître, on travaille dans son champ.

Mais il existe aujourd'hui, dans nos pays, des individus qui, pour des raisons nées du développement, dans les grandes villes, du commerce et de l'administration utilisant de nombreux agents, dédaignent la terre. Ils sont heureusement une minorité et ne le font que par ignorance des profits qu'ils peuvent en tirer.

Les crédits d'équipement, en dehors de leur destination actuelle, devraient donc, pensons-nous, aider à combattre les fortes préventions qui déconsidèrent le travail de la terre. Il est, en effet, possible, par des encouragements substantiels, d'incliner des Africains évolués, lettrés, à choisir la terre, de susciter des vocations et de créer ainsi l'élite économique dont je parlais l'autre jour.

Lorsque vous aurez, mesdames, messieurs, par une propagande sérieuse, par une aide efficace, réussi à faire de l'agriculteur l'égal du médecin ou de l'avocat, vous aurez accompli une œuvre utile, profitable.

C'est pour cette raison que je propose à M. le président de la commission d'examiner, tenant compte de mes observations, la possibilité de porter les crédits demandés de huit à dix milliards de francs, ou d'affecter une partie des huit milliards de francs à cette fin. (*Applaudissements.*)

Mme la présidente. La parole est M. Borrey.

M. Borrey. Je serai très court, mes chers collègues. Je veux parler au titre de Nigérien et m'associer aux observations de MM. Laurin et Darlan. Nous sommes des gens du nord. Comme on vous le disait tout à l'heure avec juste raison, on nous oublie, nous sommes si loin... nous sommes au bout des fleuves, nous sommes au bout des routes, nous sommes au bout des voies ferrées!...

Pour le Niger, il y a trois ruptures de charge, au minimum, avant d'arriver à Niamey où, à cause du régime des eaux, les bateaux de rivière ne viennent qu'une partie de l'année. Par conséquent, je voudrais vous dire que les gens de l'intérieur ont besoin que nous pensions à eux. Il faut penser à nous fournir enfin les moyen d'évacuer nos produits et de faire venir notre équipement.

Quand on pense qu'en ce moment, à Cotonou, il y a dix-huit mille tonnes de marchandises qui devraient être au Niger et qui ne peuvent monter à Niamey ! Le chemin de fer du Benin-Niger est incapable de transporter nos marchandises. Quand j'ai demandé, il y a à peu près quatre mois, à un agent supérieur du Benin-Niger si la régie était décidée à faire quelque chose, il m'a été répondu qu'il n'y avait que douze camions pour assurer les rotations et le transport entre Parakou et Mananville, et qu'on ne pouvait pas aller plus vite, d'autant plus que les camions étaient pour la plupart en mauvais état... Or, la régie du Benin-Niger a des privilèges qu'il faudrait réétudier et réévaluer pour rétablir un peu d'équité par rapport aux transporteurs locaux qui essayent de dépanner le territoire du Niger.

Il y a quinze jours environ, en effet, le gouverneur du Niger a passé une convention avec le syndicat des transporteurs du Niger pour qu'ils transportent 600 tonnes de ciment de Cotonou à Niamey pour l'aménagement du terrain d'aviation de Niamey, et c'est heureux, et c'est bien... Mais que sont 600 tonnes sur 18.000 en rade ?

Voilà où nous en sommes. Or, pour le Tchad, ce sont exactement les mêmes problèmes. Si ces problèmes de transports ne sont pas résolus rapidement, nous n'arriverons jamais à équiper nos pays ni à les engager dans la voie véritable du progrès social et économique.

Ce matin, à une commission que je présidais au ministère des travaux publics, sur l'habitat tropical, on se demandait comment nous allions trouver le moyen de construire des maisons dans ces pays tchadiens et nigériens. Nous avons évoqué la question des maisons préfabriquées. Par exemple, nous voulons faire un collège à Niamey! Avec la préfabrication il faudrait, pour un collège moderne de 100 élèves, dépenser 250 millions de francs si nous employions la préfabrication. Voyez comment nos problèmes sont difficiles!

Alors, comme M. Laurin nous le disait tout à l'heure, il faut assurer un programme de gros travaux pour que des sociétés métropolitaines investissent leurs capitaux avec quelque certitude d'autant plus que la délicate question de la main-d'œuvre locale compliquerait encore l'exploitation des travaux entrepris!

Nous connaissons, par exemple, une société, la Sogetra, qui est venue au Niger. Mais elle ne désire pas y rester pour la bonne raison qu'il lui faudrait des marches énormes pour contrebalancer les frais importants d'installation dans ces pays perdus au bout des routes!

Dans ces conditions, comment voulez-vous réaliser œuvre utile ?

C'est aussi pour cette raison qu'il faut permettre l'installation d'aérodromes convenables et suffisamment équipés pour que l'atterrissage d'avions du type D.C. 4 puisse d'ores et déjà s'effectuer.

Prenons le cas du Tchad, de l'Oubangui, du Niger. Actuellement, pour ces trois territoires, nous ne sommes pas capables d'obtenir des terrains permettant l'atterrissage régulier et sûr ou le décollage d'avions D.C. 4. Or, pour l'outre-mer, les transports de fret par avion se développent de plus en plus.

Là se trouve le problème, mes chers collègues. Je me permets de vous demander d'appuyer nos interventions pour que nous ayions enfin la possibilité d'appareiller les transports publics dans ces pays, sinon jamais, non jamais, notre économie ne pourra devenir florissante, jamais notre équipement économique et social ne se réalisera, nous resterons toujours dans le théorique et l'utopique.

M. René Laurin. Je signale à l'attention de nos collègues qu'à Fort-Lamy, une tonne de ciment coûte, actuellement, 20.000 francs C. F. A., au minimum, soit 40.000 francs métropolitains.

En outre, nous ne pouvons plus encourager les planteurs de coton, car si la récolte prochaine se révélait de beaucoup supérieure à celle de l'année dernière, nous ne pourrions pas l'évacuer du territoire.

Voilà deux faits que je signale à l'attention de nos collègues et aussi des planistes du ministère de la France d'outre-mer. (*Applaudissements au centre.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Boluix-Basset.

M. Boluix-Basset. Le groupe Union-métropole-outre-mer approuve la position prise par la commission et votera le texte qu'elle propose à l'Assemblée.

Mme la présidente. La parole est à M. le président de la commission.

M. le président de la commission. Je me permets, brièvement, d'ajouter quelques indications complémentaires.

On a parlé des terrains d'aviation. Sur différents bancs de cette Assemblée, on a attiré notre attention sur d'impérieuses questions relatives aux aéroports. Le sujet, en effet, est d'une capitale importance; aussi la commission du plan va-t-elle entreprendre incessamment l'examen du problème des aéroports dans nos territoires d'outre-mer et notamment en Afrique équatoriale.

En ce qui concerne la question du Tchad, plusieurs de nos collègues ont sou-

ligné, avec des arguments probants, les extrêmes difficultés rencontrées dans les territoires situés très loin à l'intérieur du continent.

Ce n'est pas la première fois qu'en cette Assemblée la question du Tchad est évoquée. Vous vous souvenez d'une intervention très documentée de notre collègue M. Ahmed Kotoko, qui pour le Tchad, s'était particulièrement intéressé aux possibilités d'accès et d'évacuation. Vous vous rappelez qu'il avait envisagé l'utilisation de cinq voies.

La première, par la Bénoué en Nigéria britannique; la seconde, par le chemin de fer de Jos, toujours en Nigéria; la troisième, par le Cameroun; la quatrième, par Brazzaville; et, pour mémoire, une cinquième voie vers l'Est.

C'est là également une question d'intérêt primordial et je propose à nos collègues, plus particulièrement Tchadiens, de s'associer aux travaux de la commsision du plan pour que ce problème des voies d'accès et d'évacuation reçoive une solution satisfaisante. Ils pourraient se pencher sur le plan décennal de l'A.E.F., récemment arrivé au ministère dire, après études « Ceci nous convient » ou « Ceci ne nous convient pas » et, dans ce dernier cas, faire les propositions qui conviendraient.

M. René Laurin. Monsieur le président de la commission, voulez-vous me permettre de vous soumettre une observation?

M. le président de la commission. Je vous en prie.

M. René Laurin. Quand, à Brazzaville, a été connue la proposition qu'en accord avec nous, notre ami, M. Ahmed Kotoko, avait déposée et que vous venez de rappeler, les techniciens ont déclaré qu'ils n'avaient nulle envie de donner suite au vote de l'Assemblée de l'Union française.

M. le président de la commission. Notre ami, M. Momo Touré souhaiterait que les 8 milliards aujourd'hui demandés reçussent une affectation déterminée. Je suis obligé de lui dire, en toute franchise, que les 8 milliards ne peuvent être destinés à un objet aujourd'hui et ici déterminé. Ils constituent un complément permettant d'atteindre le total de 48 milliards qui vise à l'ensemble des réalisations à exécuter pendant trois semestres.

Mais, répondant à son désir, il conviendra de vérifier, lorsque ces 8 milliards seront acquis, ou même auparavant, si, dans les 48 milliards qui les intégreront se trouveront bien les réalisations qui paraissent indispensables à notre collègue. S'il n'en était pas ainsi, il pourrait présenter une proposition qui trouvera à la commission du plan, il le sait, un sincère désir d'aboutissement.

Enfin, plusieurs d'entre nous, notamment M. Tetau, ont insisté après nos collègues communistes sur les créations du secteur social.

Ici, mes chers collègues, je vous demande d'adopter la ligne de conduite suivante:

Ne faisons pas, par démagogie, des discours qui conduiraient à présenter des propositions dès à présent irréalisables. Mais, jusqu'à cette limite, nous laissant en dehors de la démagogie, faisons tout le social possible. (*Applaudissements au centre et sur divers bancs à gauche.*)

Mme la présidente. Personne ne demande plus la parole pour expliquer son vote ?...

Je suis saisi d'une demande de scrutin public présentée par M. Max André, au nom du mouvement républicain populaire, sur l'ensemble de la proposition.

Je mets aux voix, par scrutin, l'ensemble de la proposition.

Le scrutin est ouvert.

(*Les votes sont recueillis. — MM. les secrétaires en font le dépouillement.*)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin:

Nombre des votants	123
Majorité absolue	62
Pour l'adoption	123
Contre	0

L'Assemblée de l'Union française a adopté à l'unanimité.

— 4 —

REGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

Mme la présidente. La conférence des présidents propose à l'Assemblée de tenir, la semaine prochaine, trois séances publiques:

Mardi 7 juin, à quinze heures;

Jeudi 9 juin, à quinze heures;

Vendredi 10 juin, à quinze heures.

Il n'y a pas d'opposition ?...

La proposition de la conférence des présidents est adoptée.

La conférence propose d'autre part de fixer comme suit l'ordre du jour de ces trois séances:

Mardi 7 juin 1949, à quinze heures, séance publique:

Discussion de la proposition de MM. René Moreux, Schmitt, Schock et des membres du groupe du mouvement républicain populaire tendant à inviter le Gouvernement à instituer dans le cadre de la loi du 28 février 1948, au sein du « conseil supérieur de la marine marchande », des « commissions d'études spécialisées » pour étudier tous les aspects du trafic entre la France, l'Afrique du Nord, les départements d'outre-mer et les territoires d'outre-mer. (N°s 469 (année 1948) et 112 (année 1949. — M. René Moreux, rapporteur.)

Jeudi 9 juin 1949, à quinze heures, séance publique:

1. — Discussion d'urgence de la proposition de résolution de MM. Thevenin, Egretaud, Mitterrand et des membres des groupes communistes et du rassemblement démocratique africain et leurs apparentés, tendant à lever la mesure d'exclusion prise contre le président du groupe communiste, M. Raymond Barbé. (N° 147 année 1949.)

2. — Discussion: 1° de la proposition de M. Georges Riond et des membres du groupe union métropole-outre-mer (indépendants) tendant à inviter le Gouvernement à désigner un ou plusieurs membres de l'Assemblée de l'Union française au nombre des délégués de la France au « conseil de l'Europe »; 2° de la proposition de MM. Alduy, Jousselin, Momo Touré, Bidet, Themia, Montrat, Julien et Zinsou tendant à inviter le Gouvernement à prévoir la représentation des populations d'outre-mer à l'Assemblée consultative européenne. (N°s 52, 99 et 148, année 1949. — M. Le Brun-Kéris, rapporteur.)

Vendredi 10 juin 1949, à quinze heures, séance publique:

Discussion de la proposition de résolution de MM. Giard, Guyard, Kemajou et des membres du groupe du rassemblement républicain pour le progrès économique et social de l'Union française, tendant à inviter l'Assemblée nationale à modifier le décret n° 47-2300 du 27 novembre 1947, réorganisant au Cameroun la justice de droit français. (N°s 390, année 1948, et 44, année 1949. — M. Ebédé, rapporteur.)

Quelqu'un demande-t-il la parole sur l'ordre du jour ?

M. Raymond Lombardo. Je demande la parole sur l'ordre du jour.

Mme la présidente. La parole est à M. Lombardo.

M. Raymond Lombardo. Mes chers collègues, je signale à l'attention de l'Assemblée que la suite de la discussion sur l'affaire de Madagascar ne figure pas à l'ordre du jour. Je voudrais donc savoir quelle date sera retenue à cet effet.

Mme la présidente. La conférence des présidents de jeudi prochain examinera cette question.

M. Raymond Lombardo. Il avait été entendu hier avec M. le président de la commission de politique générale que les amendements déposés devaient être examinés mercredi par cette commission et que le débat viendrait, en principe, jeudi prochain en séance plénière.

Au cas où ce serait impossible jeudi, je demanderais tout au moins à l'Assemblée de retenir la date de vendredi.

M. Max André. Je demande la parole.

Mme la présidente. La parole est à M. Max André.

M. Max André. Si mes souvenirs sont exacts, il avait été stipulé à la conférence des présidents que si le débat ne se terminait pas hier jeudi avant 19 heures, il serait renvoyé *sine die*. Or, c'est ce qui s'est produit.

Cela dit, il appartient au groupe communiste, s'il le désire, de demander au moment de la fixation de l'ordre du jour de la séance de jeudi que l'on y joigne la proposition sur Madagascar, sous réserve que la commission de politique générale soit en mesure de présenter ses conclusions.

M. Egretaud. Je demande la parole.

Mme la présidente. La parole est à M. Egretaud.

M. Egretaud. Je voudrais préciser qu'en effet la conférence des présidents s'est ralliée à la proposition de M. Max André de renvoyer à la suite, *sine die*, la fin de la discussion sur Madagascar si elle

n'était pas achevée au jour prévu, c'est-à-dire hier.

Je constate qu'à nouveau c'est M. Max André, président du groupe M.R.P. qui intervient aujourd'hui pour que l'Assemblée s'en tienne à cette décision et qu'elle renvoie le débat le plus tard possible pour qu'on n'en parle pas, et surtout pour que la sanction n'intervienne pas.

Je constate le fait, et aussi que lorsqu'il s'agit de voler au secours du Gouvernement pour adopter un texte qui aboutit en réalité à la continuation de la sale guerre d'indochine, alors, à ce moment-là, on va jusqu'à demander des séances de nuit.

Mme la présidente. La parole est à M. Max André.

M. Max André. M. Egretaud continue à ne rien comprendre à ce qu'on lui explique.

M. Egretaud. Oh! si, j'ai très bien compris, monsieur Max André!

M. Max André. Je viens au secours du groupe communiste, en lui faisant une proposition conforme à ce qui a été décidé, tant à la conférence des présidents qu'à la séance d'hier, d'accord avec le président de la commission. Je viens suggérer au groupe communiste, d'une façon correcte et honnête, de fixer dès mardi le débat sur Madagascar à jeudi. Il ne s'agit donc pas d'une demande de renvoi définitif, mais d'une proposition qui donne satisfaction à M. Egretaud.

Mais je constate que M. Egretaud, je ne sais par quelle sorte de préjugé, croit que je n'agis que pour contrarier les vœux du groupe communiste. Je répète, mon cher collègue, que ma proposition vous est favorable et, par conséquent, j'espère que vous allez vous y rallier.

M. Egretaud. Si je suis intervenu, c'est parce que vous avez parlé d'un renvoi *sine die*.

M. Alphonse Juge. M. Max André a expliqué ce qu'il entendait par là.

Mme la présidente. Je consulte l'Assemblée sur la proposition présentée par M. Max André tendant à fixer mardi prochain la date de la discussion de la proposition de M. Sarraut et de ses collègues.

(La proposition, mise aux voix, est adoptée.)

Personne ne demande plus la parole sur l'ordre du jour?...

L'ordre du jour est ainsi réglé.

Personne ne demande la parole?...

La séance est levée.

(La séance est levée à seize heures cinquante minutes.)

Le Chef du service de la sténographie de l'Assemblée de l'Union française,

RENÉ HINGRE.

Erratum

au compte rendu in extenso *de la 2e séance du 24 mai 1949.*

(Journal officiel du 25 mai 1949.)

Page 572, 2e colonne, **supprimer** la dernière ligne et **lire** ainsi l'avant-dernière: « qu'ils auront agréés, leurs propres affaires. *(Très bien! très bien!)* ».

Même page, 3e colonne, **supprimer**, à la 1re ligne, le nom de M. Georges Boussenot.

Erratum

au compte rendu in extenso *de la séance du 31 mai 1949.*

(Journal officiel du 1er juin 1949.)

Page 631, 1re colonne, **supprimer** l'interruption attribuée à M. Vendenboomgaërde.

QUESTIONS ÉCRITES

REMISES A LA PRESIDENCE DE L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Application des articles 80 et 81 du règlement, ainsi conçus :

« Art. 80. — *Tout conseiller qui désire poser une question écrite au Gouvernement en remet le texte au président de l'Assemblée qui le communique au Gouvernement.*

« *Les questions écrites doivent être sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés; elles ne peuvent être posées que par un seul conseiller et à un seul ministre.* »

« Art. 81. — *Les questions écrites sont publiées à la suite du compte rendu* in extenso; *dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.*

« *Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.*

« *Toute question écrite à laquelle il n'a pas été répondu dans les délais prévus ci-dessus est convertie en question orale si son auteur le demande. Elle prend rang au rôle des questions orales à la date de cette demande de conversion.* »

RÉPONSES DES MINISTRES

AUX QUESTIONS ECRITES

FRANCE D'OUTRE-MER

18. — **M. Justin Camprasse** expose à **M. le ministre de la France d'outre-mer** qu'un arrêté n° 759 du 24 mai 1944 accordait provisoirement une indemnité de zone aux fonctionnaires et agents civils rétribués sur les fonds du budget local et des budgets annexes et spéciaux des colonies. L'arrêté en question spécifiait: Art 1er. — Pour tenir compte de l'élévation générale du coût de la vie dans la colonie et des variations qu'il présente suivant différentes localités, il est institué provisoirement à partir du 1er janvier 1944 une indemnité de zone dont les modalités sont fixées ainsi qu'il suit. Art. 2. — L'indemnité de zone est perçue par tous les fonctionnaires des cadres métropolitains, généraux, locaux et les agents auxiliaires en activité de service dans la colonie, à l'exclusion des militaires dans les cadres ou hors cadres, qui sont régis par des textes spéciaux... Art. 4. — Les taux alloués sont les suivants:

	1re zone.	2e zone.
Célibataire, divorcé, veuf ou veuve et marié non chef de famille.....	—	—
	20	15
Marié chef de famille.....	30	23
Par enfant à charge.....	2	1

Art. 5. — Dans un ménage de fonctionnaires, l'indemnité n'est payée qu'au chef de famille, qui bénéficie alors du taux alloué en cette qualité ainsi que de la majoration prévue pour les enfants à charge. Il lui demande si, par ménage de fonctionnaires, il faut entendre un ménage comprenant deux conjoints exerçant des fonctions rémunérées à la nomination de l'Etat, des départements, des colonies, des pays de protectorat, territoires sous-mandat, des offices nationaux, de tous les établissements publics, jouissant conséquemment du statut des fonctionnaires, ou s'il faut englober dans cette rémunération des agents travaillant pour une compagnie comme la Compagnie générale transatlantique par exemple? Autrement dit, une institutrice mariée à un agent de la Compagnie générale transatlantique, devrait-elle être considérée comme fonctionnaire mariée non chef de famille ou bien devra-t-elle être privée du bénéfice de ce texte. *(Question posée le 17 mai 1949.)*

Réponse. — L'interprétation donnée ci-après par le ministère de la France d'outre-mer à l'arrêté du gouverneur de la Guadeloupe n'est valable que pour la période où ce territoire relevait du département de la France d'outre-mer. Par ménage de fonctionnaires il faut entendre tout ménage dont les conjoints jouissent de la qualité de fonctionnaires, d'agents, d'auxiliaires ou de contractuels et qui auraient pu chacun prétendre, en raison de cette qualité, et s'ils n'avaient pas été mariés, au bénéfice de l'indemnité de zone instituée par l'arrêté du 24 mai 1944. Ce ne serait pas le cas d'un ménage dont un conjoint serait employé et rémunéré dans le secteur privé. S'agissant plus particulièrement d'une institutrice mariée à un agent d'une compagnie de navigation, qui n'a pas, en principe, la qualité de chef de famille, il n'y a lieu à payement que de l'indemnité de zone prévue pour la catégorie « marié, non chef de famille ».

ANNEXES AU PROCÈS-VERBAL

de la séance du Vendredi 3 Juin 1949.

SCRUTIN (N° 58)

Sur la prise en considération du contre-projet de M. Lombardo et des membres du groupe communiste à la proposition n° 73 tendant à l'attribution de crédits complémentaires pour l'équipement des territoires d'outre-mer.

Nombre des votants..... 128
Majorité absolue..... 65

Pour l'adoption..... 30
Contre 98

L'Assemblée de l'Union française n'a pas adopté.

Ont voté pour :

MM.
Mlle Allemandi.
Arboussier (d').
Arnault.
Mlle Autissier.
Mme Bertrand.
Bizot.
Boiteau.
Boubou (Hama).
Boysson (Guy de).
Carroué.
Chassiot.
Comiti.
Coulibaly (Mamadou).
Curabet.
Darlan.
Donnat.
Egretaud.
Lachenal.
Mlle Lafon.
Lautissier.
Lombardo.
Mignot.
Mitterrand.
Moullec (Contre-amiral).
Nignan.
Odru.
Piot.
Plagne (Général).
Thévenin.
Tubert (Général).

Ont voté contre :

MM.
Abdesselam.
Ahmed Koloko (Alifah).
Alduy.
André (Max).
Antonini.
Begarra.
Belabed.
Bidet.
Bilavarn Khoun.
Blachette.
Borrey.
Boudà (François).
Bour (Alfred).
Bourgarel.
Boussenot.
Camprasse.
Catrice (Paul).
Cazelles.
Charlier.
Chekkal Daho.
Chevance-Bertin (Général).
Conombo (Joseph).
Coquart.
Cortinchi (Guidicello).
Corval.
Coubèche (Saïd-Ali).
Coulon.
Delmas.
Detraves (Guillaume).
Diop Babakar.
Dorange (Michel).
Dumas.
Ebédé.
Esnault (Yvon).
Gaignard.
Gaudart.
Genlet.
Georget.
Griaule.
Gueye Momar Djim.
Hazoumé.
Ibrahim (Babikir).
Jacobson.
Jousselin.
Juge.
Julien.
Juniillon (Lucien).
Kemajou.
La Gravière.
Laurent-Eynac.
Laurin.
Mlle Le Ber.
Le Brun Kéris.
Lechani.
Mme Lefaucheux.
Le Guénédal.
Lévy.
Lhuillier.
Longuet.
Mademba Racine.
Mme Malroux.
Meyer.
Michard-Pellissier.
Monnet.
Montrat.
Mme Emilienne Moreau.
Moreux (René).
Motais de Narbonne (Léon).
Oudard.
Ouedraogo (Bougouraoua).
Peretti (de).
Perier.
Piéri.
Polycarpe.
Ramampy.
Razafiala.
Rosenfeld.
Saïdou Djermakoye (Issoufou).
Sarraut (Albert).
Savary.
Savi de Tové (Jonathan).
Schmitt.
Schock.
Simon (Paul).
Soppo Priso.
Sousatte.
Souvannavong Ourot.
Souvannavong Pheng.
Sylvestre.
Tétau.
Thémia.
Touré.
Vendenboomgaërde.
Mme Marianne Verger.
Vivier.
Voca.
Ya Boumbia.
Zinsou.

N'ont pas pris part au vote :

MM.
Abbas (Ferhat).
Aubert.
Baretaud.
Bichon.
Boluix-Basset.
Boukheloua.
Boumendjel.
Mme Caffot.
Daber (Jules).
Dadet.
Estèbe.
Fourcade.
Gervain.
Giard.
Guyard.
Lapart.
La Vasselais (de).
Léon.
Naroun.
Pann Yung.
Riond (Georges).
Rosfelder.
Roulleaux-Dugage.
Serot.
Sim Var.
Sok Chhong.
Thonn Ouk.
Viniger.

N'a pas pris part au vote

(conformément à l'article 96 du règlement) :

M. Barbé.

Excusés ou absents par congé :

MM.
Cianfarani.
Costes.
Lakhdari.
Randretsa Rasaly.

N'ont pas pris part au vote :

M. Daniel Boisdon, président de l'Union française, et Mme la princesse Pingpeang Yukanthor, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre des votants..... 129
Majorité absolue..... 65
Pour l'adoption..... 30
Contre 99

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

SCRUTIN (N° 59)

Sur l'amendement de Mlle Allemandi et des membres du groupe communiste et apparentés à la proposition n° 73 tendant à l'attribution de crédits complémentaires pour l'équipement des territoires d'outre-mer.

Nombre des votants..... 146
Majorité absolue..... 74

Pour l'adoption..... 32
Contre 114

L'Assemblée de l'Union française n'a pas adopté.

Ont voté pour :

MM.
Abbas (Ferhat).
Mlle Allemandi.
Arboussier (d').
Arnault.
Mlle Autissier.
Mme Bertrand.
Bizot.
Boiteau.
Boubou (Hama).
Boumendjel.
Boysson (Guy de).
Carroué.
Chassiot.
Comiti.
Coulibaly (Mamadou).
Curabet.
Darlan.
Donnat.
Egretaud.
Lachenal.
Mlle Lafon.
Lautissier.
Lombardo.
Mignot.
Mitterrand.
Moullec (Contre-Amiral).
Nignan.
Odru.
Piot.
Plagne (Général).
Thévenin.
Tubert (Général).

Ont voté contre :

MM.
Abdesselam.
Ahmed Koloko (Alifah).
Alduy.
André (Max).
Antonini.
Aubert.
Baretaud.
Begarra.

Belabed.
Bichon.
Bidet.
Bilavarn Khoun.
Blachette.
Boluix-Basset.
Borrey.
Bouda (François).
Boukheloua.
Bour (Alfred).
Bourgarel.
Boussenot.
Camprasse.
Catrice (Paul).
Cazelles.
Charlier.
Chekkal Daho.
Chevance-Bertin (Général).
Conombo (Joseph).
Coquart.
Cortinchi (Guidicello).
Corval.
Coubèche (Saïd-Ali).
Coulon.
Daber (Jules).
Delmas.
Detraves (Guillaume).
Diop Babakar.
Dorange (Michel).
Dumas.
Ebédé.
Esnault (Yvon).
Fourcade.
Gaignard.
Gaudart.
Gentet.
Georget.
Gervain.
Giard.
Griaule.
Gueye Momar Djim.
Guyard.
Hazoumé.
Ibrahim (Babikir).
Jacobson.
Jousselin.
Juge.
Julien.
Junillon (Lucien).
Kemajou.
La Gravière.
Laurent-Eynac.
Laurin.
La Vasselais (de).
Mlle Le Ber.
Le Brun Kéris.
Lechani.
Mme Lefaucheux.
Le Guénédal.
Lévy.
Lhuillier.
Longuet.
Mademba Racine.
Mme Malroux.
Meyer.
Michard-Pellissier.
Monnet.
Montrat.
Mme Emilienne Moreau.
Moreux (René).
Motais de Narbonne (Léon).
Naroun.
Oudard.
Ouedraogo (Bougouraoua).
Peretti (de).
Perier.
Piéri.
Polycarpe.
Ramampy.
Razafiala.
Riond (Georges).
Rosenfeld.
Rosfelder.
Roulleaux Dugage.
Saïdou Djermakoye (Issoufou).
Sarraut (Albert).
Savary.
Savi de Tové (Jonathan).
Schmitt.
Schock.
Simon (Paul).
Soppo Priso.
Sousatte.
Souvannavong Ourot.
Souvannavong Pheng.
Sylvestre.
Tétau.
Thémia.
Touré.
Vendenboomgaërde.
Mme Marianne Verger.
Viniger.
Vivier.
Voca.
Ya Doumbia.
Zinsou.

N'ont pas pris part au vote :

MM.
Mme Caffot.
Dadet.
Estèbe.
Lapart.
Léon.
Pann Yung.
Serot.
Sim Var.
Sok Chhong.
Thonn Ouk.

N'a pas pris part au vote

(conformément à l'article 96 du règlement) :

M. Barbé.

Excusés ou absents par congé :

MM.
Cianfarani.
Costes.
Lakhdari.
Randretsa Rasafy.

N'ont pas pris part au vote :

M. Daniel Boisdon, président de l'Assemblée de l'Union française, et Mme la princesse Pingpeang Yukanthor, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance ont été reconnus, après vérification, conformes à la liste de scrutin ci-dessus.

SCRUTIN (N° 60)

Sur l'ensemble de la proposition n° 73 tendant à l'attribution de crédits complémentaires pour l'équipement des territoires d'outre-mer.

Nombre des votants..... 122
Majorité absolue..... 62

Pour l'adoption..... 122
Contre 0

L'Assemblée de l'Union française a adopté.

Ont voté pour :

MM.
Abbas (Ferhat).
Abdesselam.
Ahmed Kotoko (Alifah).
Alduy.
André (Max).
Antonini.
Arboussier (d').
Aubert.
Baretaud.
Begarra.
Belabed.
Bichon.
Bidet.
Bilavarn Khoun.
Blachette.
Boluix-Basset.
Borrey.
Boubou (Hama).
Bouda (François).
Boukheloua.
Boumendjel.
Bour (Alfred).
Bourgarel.
Boussenot.
Mme Caffot.
Camprasse.
Catrice (Paul).
Cazelles.
Charlier.
Chekkal Daho.
Chevance-Bertin (Général).
Conombo (Joseph).
Coquart.
Cortinchi (Guidicello).
Corval.
Coubèche (Saïd-Ali).
Coulibaly (Mamadou).
Coulon.
Daber (Jules).
Darlan.
Delmas.
Detraves (Guillaume).
Diop Babakar.
Dorange (Michel).
Dumas.
Ebédé.
Esnault (Yvon).
Estèbe.
Fourcade.
Gaignard.
Gaudart.
Gentet.
Georget.
Gervain.
Griaule.
Gueye Momar Djim.
Hazoumé.
Ibrahim (Babikir).
Jacobson.
Jousselin.
Juge.
Julien.
Junillon (Lucien).
Kemajou.
La Gravière.
Laurent-Eynac.
Laurin.
La Vasselais (de).
Mlle Le Ber.
Le Brun Kéris.
Lechani.
Mme Lefaucheux.
Le Guénédal.
Lévy.
Lhuillier.
Longuet.
Mademba Racine.
Mme Malroux.
Meyer.
Michard-Pellissier.
Monnet.
Montrat.
Mme Emilienne Moreau.
Moreux (René).
Motais de Narbonne (Léon).
Naroun.
Nignan.
Oudard.
Ouedraogo (Bougouraoua).
Peretti (de).
Perier.
Piéri.
Polycarpe.
Ramampy.
Razafiala.
Riond.
Rosenfeld.
Rosfelder.
Roulleaux-Dugage.
Saïdou Djermakoye (Issoufou).
Sarraut (Albert).
Savary.
Savi de Tové (Jonathan).
Schmitt.
Schock.
Serot.
Simon (Paul).
Soppo Priso.
Sousatte.
Souvannavong Ourot.
Souvannavong Pheng.
Sylvestre.
Tétau.
Thémia.
Touré.
Vendenboomgaërde.
Mme Marianne Verger.
Viniger.
Vivier.
Voca.
Ya Doumbia.
Zinsou.

Se sont abstenus volontairement :

Mlle Allemandi.
MM.
Arnault.
Mlle Autissier.
Mme Bertrand.
Bizot.
Bolteau.
Boysson (Guy de).
Carroué.
Chassiot.
Comiti.
Curabet.
Donnat.
Egretaud.
Lachenal.
Mlle Lafon.
Lautissier.
Lombardo.
Mignot.
Mitterrand.
Moullec (Contre-amiral).
Odru.
Piot.
Plagne (Général).
Thévenin.
Tubert (Général).

N'ont pas pris part au vote :

MM.
Dadet.
Giard.
Guyard.
Lapart.
Léon.
Pann Yung.
Sim Var.
Sok Chhong.
Thonn Ouk.

N'a pas pris part au vote

(conformément à l'article 96 du règlement) :

M. Barbé.

Excusés ou absents par congé :

MM.
Cianfarani.
Costes.
Lakhdari.
Randretsa Rasafy.

N'ont pas pris part au vote :

M. Daniel Boisdon, président de l'Assemblée de l'Union française, et Mme la princesse Pingpeang Yukanthor, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre des votants..... 123
Majorité absolue..... 62

Pour l'adoption..... 123
Contre 0

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.